

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

LCL EMISSIONS

Rapport Annuel 2021

Le présent rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et disponible sur le site <https://www.lcl-emissions.fr/>

Sommaire

Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021	3
Rapports du Commissaire aux Comptes	30
Déclaration du Directeur Général	56

01

Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Rapport de gestion
- Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LCL EMISSIONS sur les comptes au 31 décembre 2021

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

L'épidémie de Covid-19 a marqué l'année 2020 au travers d'une crise sanitaire devenue crise économique, en entraînant une baisse des marchés financiers et une volatilité accrue.

Cette épidémie s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 sans créer, d'impact notable sur l'activité de la société.

Néanmoins, l'ampleur et la durée de cette crise restent encore aujourd'hui difficiles à prévoir.

LCL EMISSIONS a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au cours de l'exercice LCL EMISSIONS a poursuivi son activité d'émission de titres¹ pour le réseau LCL, en France en émettant pour 1,888 milliard d'euros (contre 1,872 milliard d'euros émis lors l'exercice 2020). LCL est une banque française qui distribue des produits d'épargne à sa clientèle.

Le montant nominal total émis au 31 décembre 2021 s'élève à 5,361 milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2022 et 2030.

¹ titres bénéficiant de la garantie du LCL.

COMPTE DE RESULTAT

Le **résultat d'exploitation** ressort avec une perte de 35 611 milliers d'euros contre une perte de 34 987 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les produits d'exploitation sont nuls, les charges d'exploitation s'élèvent à 35 611 milliers d'euros.

Ces charges comprennent principalement :

- Les commissions de placement pour 22 784 milliers d'euros identiques à celles au 31 décembre 2020,
- Les commissions de gestion pour 7 408 milliers d'euros contre 7 181 milliers d'euros au 31 décembre 2020,
- Les commissions de garantie pour 5 255 milliers d'euros contre 4 844 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le **résultat financier** est un produit de 36 673 milliers d'euros contre un produit de 36 694 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Il se compose principalement de :

- Produits financiers, dont les intérêts courus ou reçus sur les instruments à terme (swaps de performance) et les dépôts à terme pour 300 530 milliers d'euros,
- Charges financières, dont le résultat de cessions des actifs de couverture et les charges courues ou payées sur les instruments à terme, pour 263 857 milliers d'euros.

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2021 est un produit de 1 062 milliers d'euros contre un produit de 1 707 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le poste **impôts sur les bénéfices** s'élève à 290 milliers d'euros contre 469 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le **résultat net** est un bénéfice à 773 milliers euros contre un bénéfice de 1 237 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

BILAN

Au 31 décembre 2021, le total de bilan s'établit à 6 530 millions d'euros (6 167 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Les postes de l'actif

L'actif du bilan au 31 décembre 2021 se compose essentiellement :

- De placements court terme de trésorerie pour 5 800 milliers d'euros,
- De placement à long terme pour 1 625 300 milliers d'euros,
- De disponibilité pour un montant de 4 893 849 milliers d'euros (dont des actifs de couverture des titres obligataires émis par LCL Emissions pour 4 891 905 milliers d'euros),
- De produits à recevoir sur les swaps pour 4 122 milliers d'euros,
- Des sommes disponibles en banque pour 1 971 milliers d'euros,
- Des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 444 milliers d'euros.

Les postes du passif

Le passif du bilan est principalement composé des éléments suivants :

- Des emprunts obligataires pour 6 512 025 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 30 milliers d'euros),
- Des emprunts auprès des établissements de crédit pour 659 milliers d'euros,
- Du poste fournisseurs et factures non parvenues pour 10 769 milliers d'euros,
- De la provision pour impôt sur les sociétés pour 290 milliers d'euros,
- Des capitaux propres, qui s'établissent à 5 815 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Mouvement de la période	31/12/2021
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	84	61		145
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	1 496	1 176		2 672
Résultat de l'exercice	1 237	-1 237	773	773
Provisions règlementées	0			0
Distribution de dividendes	0			0
Versement de dividendes	0			0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 042	0	773	5 815

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Lors de l'assemblée générale du 17 mai 2022, il a été décidé d'affecter 38 627,11 euros à la réserve légale et 733 915,16 euros en report à nouveau, celui-ci s'élèvera après cette affectation à 3 405 473,06 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

HORS BILAN

Au 31 décembre 2021, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 4 891 905 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance pour 4 887 711 milliers d'euros et de swaps de taux pour 4 194 milliers d'euros.

Le poste « engagements de garantie reçue » s'élève à 6 512 027 milliers d'euros.

RISQUES

Chacun de l'Emetteur et du Garant estime que les facteurs suivants peuvent affecter sa capacité à remplir ses obligations relatives aux Titres et peuvent être significatifs pour l'évaluation des risques de marché associés aux Titres émis dans le cadre du Programme. Tous ces facteurs sont des éventualités qui peuvent ou non se produire.

Les facteurs que l'Emetteur et le Garant estiment être spécifiques à l'Emetteur et au Garant et/ou aux Titres et qui sont importants pour une décision d'investissement éclairée concernant l'investissement dans les Titres émis dans le cadre du Programme sont décrits ci-dessous.

Chacun de l'Emetteur et du Garant estime que les facteurs décrits ci-dessous représentent les principaux risques inhérents à l'investissement dans les Titres émis dans le cadre du Programme, mais l'incapacité de l'Emetteur et, le cas échéant, du Garant, à payer les intérêts, le principal ou tout autre montant dû au titre des Titres, pour d'autres raisons (i) lesquelles ne sont pas connues de l'Emetteur et du Garant au jour du présent Programme ou (ii) qui peuvent ne pas être considérées comme des risques significatifs par l'Emetteur et le cas échéant, par le Garant au regard des informations dont il(s) dispose(nt) au jour du présent Programme.

Les investisseurs potentiels doivent également lire les informations détaillées figurant dans le présent Prospectus de Base (y compris tout document qui y est incorporé par référence) et se forger leur propre opinion avant de prendre toute décision d'investissement.

Dans chaque sous-catégorie ci-dessous, l'Emetteur et, le cas échéant, le Garant, présente en premier lieu les risques les plus importants, dans son évaluation, en tenant compte de l'ampleur prévue de leur impact négatif et de la probabilité de leur survenance.

FACTEURS DE RISQUE LIES A L'EMETTEUR

LCL Emissions est une société dont l'objet est d'emprunter et de lever des fonds, notamment via l'émission de valeurs mobilières de toute nature, telles que des Titres, et de conclure tout contrat y afférent. L'Emetteur est exposé à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des Titres émis dans le cadre du Programme.

L'Emetteur est exposé à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence défavorable sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des Titres émis dans le cadre du Programme.

Risque de crédit et de contrepartie

L'Emetteur est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats en cas de défaut du Garant.

L'Emetteur utilise le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres. Ainsi, il utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). Au 31 décembre 2021, le montant nominal total des titres en circulation s'élève à 4,89 milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). La capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé.

Quoique l'Emetteur soit exposé au risque de défaut de réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture, risque accru dans le cadre d'une crise sanitaire devenue une crise économique telle que celle liée à l'épidémie de Covid-19, il convient

cependant de noter que l'Emetteur est seulement exposé au risque de défaut du Garant, puisqu'en cas d'occurrence d'un événement de crédit ou d'une défaillance d'une contrepartie d'un Contrat de Couverture, le Garant ferait face à tout risque de cette nature pour le compte de l'Emetteur. La survenance d'un tel événement pourrait générer une perte en résultat de l'Emetteur.

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie s'élevait à 4,88 milliards d'euros pour un nominal de titres en circulation de 4,89 milliards d'euros.

Risques opérationnels et risques connexes

- Risque lié à la réglementation

L'Emetteur est soumis à un cadre réglementaire et environnemental en France. Les modifications de ce cadre sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur son activité et ses résultats.

L'Emetteur a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au cours de l'exercice 2021, l'Emetteur a poursuivi son activité d'émission de titres obligataires pour le réseau LCL en France, en procédant à 10 nouvelles émissions pour un montant cumulé de 1,888 milliards d'euros. En tant que société anonyme de droit français ayant pour objet social d'emprunter et lever des fonds, notamment par l'émission de valeurs mobilières de toute nature, la capacité de l'Emetteur à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des exigences réglementaires et systémiques nouvelles, y compris des contraintes imposées en réponse à une crise financière mondiale telle que la crise financière de 2008, par des incertitudes politico-économiques telles que celles générées par le Brexit.

La nature et l'impact de ces changements ne sont pas prévisibles et peuvent être hors du contrôle de l'Emetteur. Depuis sa création, les modifications du cadre réglementaire auquel l'Emetteur est soumis n'ont pas eu d'effet défavorable sur son activité ou ses résultats.

- Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats de l'Emetteur.

Du fait de son activité principale, l'Emetteur est exposé aux risques de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Le risque d'erreur involontaire par une personne lors de la réalisation d'une tâche ne peut également pas être totalement exclu. L'Emetteur est exposé à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur l'Emetteur en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'Emetteur. Malgré un contexte exceptionnel en 2021 dû à l'épidémie de Covid-19, l'Emetteur n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats depuis sa création.

Risques de non-conformité et juridiques

Les risques de non-conformité relatifs au non-respect des dispositions réglementaires et légales en France, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les perspectives d'activité de l'Emetteur.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des fonds, l'Emetteur est exposé au risque de litiges avec les Porteurs, à des procédures civiles ou pénales, ou à des mesures réglementaires. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité de l'Emetteur à exercer son activité. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation de l'Emetteur. L'Emetteur n'a pas été exposé à un litige avec un Porteur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives d'activité depuis sa création.

Au 31 décembre 2021, les montants des actifs pondérés par les risques relatifs aux risques opérationnels et risques connexes s'élevaient à 1,7 millions d'euros (1,4 millions d'euros au 31 décembre 2020).

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques de LCL Emissions s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité bancaire européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;
- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne de LCL Emissions.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, co-présidé par le Directeur d'Amundi en charge de la Division Business Support et Contrôle et le Représentant de l'Inspection générale du groupe Crédit Agricole, actionnaire majoritaire d'Amundi, s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, de Contrôle des Risques et de Contrôle de la Conformité. Il est composé également du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité et du Directeur de l'Inspection d'Amundi. Il se réunit deux fois par an.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;

- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne LCL Emissions, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité

Le Groupe Amundi a renforcé son dispositif de connaissance des clients (« KYC »).

Le dispositif de lutte anti-corrupcion déployé dans l'ensemble du Groupe a fait l'objet d'une certification « ISO 37001 ».

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté comme suit :

- Une Charte de Déontologie boursière a été rédigée ;
- Une politique de restriction de détention de titres Amundi dans les portefeuilles gérés pour compte de tiers et pour compte propre a été mise en place ;
- La cartographie des conflits d'intérêts a été mise à jour.

- Dispositif de contrôle périodique

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2021, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 11 au 18 septembre 2021 en simulant la perte d'un datacenter.
- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 05 juillet 2021 pour les Salles de Repli Immédiat, les 19 mars et 15 octobre 2021 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

LCL Emissions est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques, risques liés à l'environnement dans lequel l'Emetteur évolue.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique : en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, LCL Emissions est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Cependant, LCL Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité de LCL Emissions repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par LCL Emissions ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par LCL Emissions.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par LCL Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

LCL Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de LCL Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données de LCL Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis par le groupe Crédit Agricole ;
- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables locales en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

g. Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels de la société LCL Emissions ;
- Examen limité des comptes annuels de la société LCL Emissions.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration de LCL Emissions.

h. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique de LCL Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

i. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) de LCL Emissions est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose, pour les entités parisiennes, sur un site situé à 25 kilomètres de Paris comprenant 230 positions dédiées qui peuvent être étendues à 700 en cas de besoin et sur une plateforme de travail à distance permettant 1 000 connexions simultanées extensible à 2000 ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 2 h en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat ;
- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;

- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scenarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causé, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de LCL Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des

mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu à l'article L. 441-14 du code de commerce) :

(en milliers d'euros)	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						1						0
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	1 779	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	4,80%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclus						0						0
Montant des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisées												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR AU 31 DECEMBRE 2021

L'épidémie de Covid-19 étant toujours présente, les incertitudes sur les impacts économiques et sociaux demeurent, même si les campagnes successives de vaccination permettent d'envisager l'avenir avec l'espoir d'en sortir.

De plus, fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé. Cette crise a entraîné une baisse des marchés Actions et une hausse de la volatilité. Le Groupe Amundi a adapté rapidement son dispositif opérationnel, avec notamment une politique d'investissement prudente.

L'ampleur et la durée de cette crise sont difficiles à prévoir.

Concernant LCL Emissions, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs et des passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers. L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de LCL Emissions est impossible à mesurer à ce stade.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

LCL EMISSIONS poursuivra le développement de son activité d'émission de titres obligataires sur le second semestre 2021.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité de la société à honorer ses obligations relatives aux Titres émis dans le cadre du Programme et du Garant à satisfaire ses obligations au titre de la Garantie. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base du programme d'émission. Ils concernent principalement les risques de crédit, de contrepartie et de marché, la société utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir des actifs.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

LCL Emissions ne détient pas de titre de filiales et participations.

CONTROLE DE LA SOCIETE

LCL Emissions est détenu à 99,99% par Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.

Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du Groupe Crédit Agricole.

Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération. Les instruments financiers à terme de taux ou de performance sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN. Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

En conséquence les instruments financiers à terme contractés par LCL Emissions sont comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées (règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux)).

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12	31/12/2017 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	139 063	139 063	139 063	139 063
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 062 360	1 706 563	449 692	394 735	461 981
Impôts sur les bénéfices	289 818	469 076	117 672	122 825	142 899
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	772 542	1 237 487	332 020	271 910	319 082
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	5,56	8,90	2,39	1,96	2,29
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	5,56	8,90	2,39	1,96	2,29
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L. 22-10-10 du Code de Commerce)

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Issiaka BERETE

Administrateurs

Jean-François DUPOUY

Monsieur Frédéric FOUQUET

Monsieur Gilles RAYNAUD

Commissaire aux Comptes

Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

représenté par Monsieur Laurent TAVERNIER

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 10 mars 2021

- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 et arrêté des comptes de l'exercice
- Renouvellement d'un Administrateur : Monsieur Jean-François DUPOUY
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Conseil d'Administration du 10 août 2021

- Rapport d'activité, examen et arrêté des Comptes Semestriels de la Société au 30 juin 2021
- Propositions d'évolutions statutaires
 - Transfert du siège social
 - Limitation des pouvoirs de la Direction Générale
- Convocation d'une Assemblée Générale Mixte

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 20 avril 2022

- Démission de Monsieur Jean-François DUPOUY de son mandat d'Administrateur.
- Cooptation de Monsieur Régis ABGRALL, en remplacement de Monsieur Jean-François DUPOUY en tant qu'Administrateur et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la ratification de cette cooptation.
- Arrivée à échéance du mandat de 4 Administrateurs :
 - Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS,
 - Monsieur Issiaka BERETE,
 - Monsieur Gilles RAYNAUD,
 - Monsieur Frédéric FOUQUET.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS comme Président du Conseil d'Administration.
- Confirmation de Monsieur Issiaka BERETE dans ses fonctions de Directeur Général.
- Arrivée à échéance et renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes, le Cabinet, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT.
- Arrivée à échéance et non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant : le Cabinet GEORGHIU Jean-Christophe
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et arrêté des comptes de l'exercice.
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Le total de bilan, le chiffre d'affaires ou le nombre de salariés n'excédant pas les seuils fixés par décret en Conseil d'Etat, la description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle n'est pas applicable pour LCL Emissions.

Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Code de gouvernement d'entreprise

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique la Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent à l'article 17 des statuts de la Société.

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Rémunération des mandataires sociaux

Cette rubrique ne s'applique pas à la société LCL Emissions.

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Jean-Philippe BIANQUIS

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI ISSUANCE (*)	Président du Conseil d'Administration	
dnA	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Issiaka BERETE

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE (*)	Directeur Général et Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Jean-François DUPOUY

Société	Fonction	Représenté
LCL EMISSIONS (*)	Administrateur	
ANGLE NEUF SAS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric FOUQUET

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE (*)	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Gilles RAYNAUD

Société	Fonction	Représenté
LCL EMISSIONS	Administrateur	
TRANSVALOR SA	Administrateur	LCL
ARMINES	Administrateur	LCL
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT - CRH	Administrateur	LCL
CARIOU HOLDING	Membre du Conseil de Surveillance	LCL
LCL DEVELOPPEMENT FONCIER	Gérant	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

02

Rapports du Commissaire aux Comptes

LCL Emissions

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LCL Emissions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LCL Emissions par votre assemblée générale du 6 décembre 2010.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la douzième année de sa mission sans interruption, dont huit années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Tavernier

LCL EMISSIONS

**90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2021
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
TOTAL I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêts	1 631 100		1 631 100	795 400
TOTAL II	1 631 100	0	1 631 100	795 400
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Autres créances	4 567		4 567	4 354
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	74	0	74	74
Disponibilités	4 893 849		4 893 849	5 367 088
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL III	4 898 490	0	4 898 490	5 371 517
Frais émission d'emprunts à étaler			0	
Primes remboursement des obligations	0		0	0
Ecart de conversion actif			0	
TOTAL GENERAL (I à VI)	6 529 590	0	6 529 590	6 166 917

BILAN PASSIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : <input style="width: 80px; border: 1px solid black;" type="text" value="2 225"/>)	2 225	2 225
Réserve légale	145	84
Réserves réglementées (dont rés. prov. Cours <input style="width: 80px; border: 1px solid black;" type="text" value=""/>)	0	0
Report à nouveau	2 672	1 496
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	773	1 237
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION		
TOTAL I	5 815	5 042
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL III		
DETTES		
Autres emprunts obligataires	6 512 055	6 151 028
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	659	332
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 769	10 042
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	293	473
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL IV	6 523 776	6 161 875
Ecarts de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I à V)	6 529 590	6 166 917

Résultat de l'exercice en centimes **772 542,27**

Total du bilan en centimes **6 529 590 318,91**

HORS BILAN (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Swaps actions	4 887 711	5 356 584
Swaps de taux	4 194	4 294
TOTAL DES SWAPS	4 891 905	5 360 878
Avals cautions et garanties données	0	0
Avals cautions et garanties recues	0	0
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES	0	0
Garanties recues d'Etablissements de Credit	6 512 027	6 151 000
TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 512 027	6 151 000

Au 31 décembre 2021, la juste valeur nette des swaps actions est en plus-value de 410 millions d'euros et la juste valeur nette des swaps de taux est en plus-value de 81 milliers d'euros.

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	0	0	0	0
Autres produits			0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		I	0	0
Autres achats et charges externes			35 611	34 987
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Autres charges			0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		II	35 611	34 987
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-35 611	-34 987
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV	0	0
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			300 530	121 046
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	300 530	121 046
Intérêts et charges assimilées			263 857	84 352
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	263 857	84 352
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			36 673	36 694
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			1 062	1 707
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		VII	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IX		
Impôts sur les bénéfices		X	290	469
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			300 530	121 046
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			299 757	119 809
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			773	1 237

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs relatifs au cours de l'exercice 2021

L'épidémie de Covid-19 a marqué l'année 2020 au travers d'une crise sanitaire devenue crise économique, en entraînant une baisse des marchés financiers et une volatilité accrue.

Cette épidémie s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 sans créer, d'impact notable sur l'activité de la société.

LCL EMISSION a été impacté de façon limitée par les conséquences liées à la pandémie de Covid-19 et pourrait continuer à être négativement affecté par la pandémie dans le cadre de ses activités.

L'activité s'est néanmoins poursuivie avec 1 887 793 milliers d'euros de nominal émis (contre 1 871 659 milliers d'euros de nominal émis sur l'exercice 2020).

L'ampleur et la durée de cette crise restent encore aujourd'hui difficiles à prévoir et les effets sur l'activité de LCL EMISSION complexes à mesurer.

Variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 5 814 662,28 euros au 31 décembre 2021 contre 5 042 120,01 euros au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2021 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020, soit 1 237 487,02 euros, en réserve légale pour 61 874,35 euros et en report à nouveau pour 1 175 612,67 euros.

Le résultat au 31 décembre 2021 est un bénéfice de 772 542,27 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la situation du 31 décembre 2021.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2021 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

Principes généraux

La présentation des états financiers de LCL EMISSIONS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 (qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan comptable général), ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

Instruments Financiers à terme

Les IFT (instruments financiers à terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couvertures ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans la mesure où les instruments financiers à terme contractés par LCL Emissions sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes de LCL Emissions.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont fait l'objet de dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dit du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie de compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Charges et produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

Intégration fiscale

LCL EMISSIONS est depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

Régime des sociétés mères

LCL EMISSIONS fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

Composition du social

Le capital de LCL EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

(Tableau 1 – Immobilisations)

Un prêt court terme de 5 800 milliers d'euros et quatre prêts long terme pour respectivement 700 000 milliers d'euros (échéance février 2023), 800 000 milliers d'euros (échéance mars 2023), 120 000 milliers d'euros (échéance mars 2023) et 5 300 milliers d'euros (échéance mars 2023) ont été octroyés à la centrale de trésorerie du groupe Amundi.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31/12/2021.

Emprunts et dettes financières (Tableau 2 – états des échéances des créances et dettes)

Au 31 décembre 2021, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 6 512 714 milliers d'euros.

L'échéance des titres obligataires en circulation est comprise entre 2021 et 2030.

Charges à payer et autres passifs (Tableau 3 – Détail des charges à payer)

Le poste Charges à payer est composé de factures non parvenues pour 8 990 milliers d'euros, les engagements sur les swaps de performance pour 3 milliers d'euros et l'impôt à payer pour 290 milliers d'euros.

Produits à recevoir et autres actifs (Tableau 4 – Détail des produits à recevoir)

Les autres créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 4 123 milliers d'euros et des acomptes d'IS pour 444 milliers d'euros .

Capitaux propres (Tableau 5 – Variations des capitaux propres)

Tableau de Financement (Tableau 6 – Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

(Tableau 7 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

Tableau des opérations effectuées avec les entreprises liées

(Tableau 8 – Opérations effectuées avec les entreprises liées)

Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements de hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçu pour un montant de 6 512 026 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance sur les actifs de couverture,
- Swaps de performance de l'activité pour un notionnel de 4 887 711 milliers d'euros,
- Swaps de taux pour un notionnel de 4 194 milliers d'euros.

Tableau 1 - IMMOBILISATIONS

Désignation: LCL EMISSIONS

31/12/2021

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I		
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II		
	TOTAL III	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		795 400	8 703 647
	TOTAL IV	795 400	8 703 647
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	795 400	8 703 647

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
	TOTAL III			
Prêts et autres immobilis. financières		7 867 947		1 631 100
	TOTAL IV	0	0	1 631 100
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			

Ces immobilisations financières sont des prêts journaliers et des prêts à court termes auprès de la centrale de trésorerie d'Amundi qui ont été souscrit et/ou remboursés au cours de la période.

Tableau 2 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2021

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Prêts	1 631 100	5 800	1 625 300
	Groupe et associés	444	444	
	Débiteurs divers (dont pension titres)	4 123	4 123	
	TOTAUX	1 635 667	10 367	1 625 300

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Autres emprunts obligataires	6 512 055	99 058	1 804 076	4 608 921
	Empr., dettes - à 1 an maximum	659	659		
	Fournisseurs, comptes rattachés	10 769	10 769		
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux - impôt bénéfiques	290	290		
	Autres dettes (pension titres)	3	3		
	TOTAUX	6 523 776	110 779	1 804 076	4 608 921

Tableau 3 - DETAIL DES CHARGES A PAYER ET AUTRES PASSIFS

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2021

Charges à payer		Montant
40800000	Four. - fact. non parvenues	492
40800009	Four. - fact. non parvenues GL	8 498
46869999	charges à payer - swap	3
51861010	Intérêts bancaires à payer_MX	0
Situation à la cloture de l'exercice		10 772

Autres Passifs		Montant
45100500	Groupe - Dette IS Exercice	290
Situation à la cloture de l'exercice		290

Tableau 4 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET AUTRES ACTIFS

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2021

Produits à recevoir		Montant
46879999	Produits a recevoir / Swap	4 123
Situation à la cloture de l'exercice		4 123

Autres Actifs		Montant
45100100	Groupe - Cpts courants acomptes IS	444
Situation à la cloture de l'exercice		444

Tableau 5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation :

LCL EMISSIONS

31/12/2021

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Mouvement de la période	31/12/2021
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	84	61		145
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	1 496	1 176		2 672
Résultat de l'exercice	1 237	-1 237	773	773
Provisions réglementées	0			0
Distribution de dividendes	0			0
Versement de dividendes	0			0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 042	0	773	5 815

Tableau 6 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2021

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	773	1 237
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	835 700		Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		205 900
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Rembourst dettes financières			Augmentation dettes financières	360 927	1 057 982
TOTAL EMPLOIS	835 700		TOTAL RESSOURCES	361 699	1 265 120
RESSOURCE NETTE	0	1 265 120	EMPLOI NET	474 001	0
Variation du fonds de roulement net global					
			Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)
					Solde N-1
VARIATIONS EXPLOITATION					
Variations des actifs d'exploitation - Stocks et en-cours - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances clients, comptes rattachés et autres créances					
Variations des dettes d'exploitation - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours - Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes				727	3 350
TOTAUX EXPLOITATION				727	
A VARIATION NETTE EXPLOITATION				727	3 350
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
Variations des autres débiteurs			212		-1 398
Variations des autres créditeurs			180		247
TOTAUX HORS EXPLOITATION			393		-1 151
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION				-393	-1 151
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT				335	2 199
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités				473 666	-1 267 319
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque					
TOTAUX TRESORERIE				473 666	
C VARIATION NETTE TRESORERIE				473 666	-1 267 319
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE				474 001	-1 265 120

Tableau 7 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Désignation :

LCL EMISSIONS

31/12/2021

Dénomination sociale - N° Siren - Siège social			Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	784 608 416	12 place des etats-unis 92127 MONTRouGE CEDEX	SA	9 340 727	68%
AMUNDI	314 222 902	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	507 687	100%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur Document De Référence disponible :

-Pour Crédit Agricole sur le site internet : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

-Pour AMUNDI sur le site internet : <http://legroupe.amundi.com>

Tableau 8 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Designation: LCL Emissions

31/12/2021

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2021 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2020 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	6 528 580	6 166 612
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	1 631 100	795 400
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	4 892 913	5 366 857
Créances clients & cptes rattachés		
Autres créances	4 567	4 354
Capital souscrit et appelé, non versé		
Dettes	11 062	10 516
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		1
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 769	10 042
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	293	473
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 512 027	6 151 000
Garanties recues d'Établissements de Credit	6 512 027	6 151 000

LCL Emissions

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale de la société
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Tavernier

03

Déclaration du Directeur Général

LCL EMISSIONS
Société Anonyme
Au capital de 2 225 008 euros
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 234 940 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Paris, le 25 avril 2022

Issiaka BERETE
Directeur Général

MENTIONS LÉGALES

LCL Emissions

Société Anonyme au capital social de 2 225 008 euros
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.
Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - Site Internet : www.amundi.com
Siren : 529 234 940 RCS Paris - Code APE : 6420 Z - N° Identification TVA : FR05529234940